



Augerolles 2000



REGLEMENT FOREZ TRAILS.

Généralités :

L'événement FOREZ Trails qui se déroulera le 7 mars 2027 est organisé par l'association AUGEROLLES 2000, dont le siège est situé 1 rue de l'école 63930 Augerolles.

La partie des courses à pied de l'événement répond à la réglementation des courses hors stade.

L'organisateur se réserve le droit de modifier, compléter ou adapter, à tout moment et sans préavis, les dispositions du présent règlement, en fonction des impératifs de sécurité, des conditions météorologiques, des décisions des autorités administratives ou de toutes autres contraintes indépendantes de sa volonté.

Les participants reconnaissent être informés que de telles modifications peuvent intervenir et s'engagent à s'y conformer sans réserve.

Toute modification fera l'objet d'une information par tout moyen jugé approprié par l'organisateur.

Respect du règlement.

Dans le cadre de nos courses, tous les concurrents, se doivent de respecter le règlement du « Forez Trails. »

Chapitre 1 : l'organisation.

L'organisateur :

L'association Loi 1901 - Augerolles 2000 B.P 8 63930 AUGEROLLES organise le 7 mars 2027 la 2ème édition du « FOREZ TRAILS. »

Contact :

Augerolles 2000

1 Rue de l'école BP 8 63930 AUGEROLLES.

Mail : augerolles2000@gmail.com ou foreztrails63930@gail.com

Tel :06/61/95/17/11.

Chapitre 2 : Les épreuves.

4 courses chronométrées sont proposées **le dimanche 7 mars 2027.**

Les Courses :

La Faye : 12 km 396 m de D+

L'Olmetoise : 24 km 954m de D+

L'Augerollose : 34 Km 1100m de D+

Le Foc : 51km 1910 de D+

Elles peuvent être courues en solo ou en Duo, à l'exception du trail de la Faye.

Remarque :Les participants aux épreuves sont avisés qu'ils partagent les itinéraires avec les randonneurs inscrits sur les parcours de la Faye 12km et l'Olmetoise 24km.

Horaire de départ :

Tous les participants se doivent être dans le SAS pour le briefing sécurité 15 min avant le départ

Trail le FOC :

Briefing sécurité : 7h45.

Départ : 8h00.

Trail L'Augerollose :

Briefing sécurité : 8h45.

Départ : 9h00.

Trail l'Ometoise :

Briefing sécurité : 9h 45.

Départ : 10h00.

Trail La Faye :

Briefing sécurité : 10h45.

Départ : 11h00.

Une randonnée sur le parcours du 12 km départ libre de 8h30 à 11h30.

Une randonnée sur le parcours du 24 km départ libre de 8h30 à 10h00.

(Voir Chapitre 8.1b)

Dans le cadre d'organisation d'épreuves de courses à pied en compétition et pour éviter tout risque d'accident, les randonneurs ne sont pas autorisés à être accompagnés de chien même tenus en laisse.

Chapitre 3 : Les Inscriptions aux courses :

Les inscriptions se font uniquement sur le site

<https://www.finishers.com>.

Changement de tarifs le 1^{er} février 2027 à 00h01.

Date limite fixée au dimanche 21 février 2027 à 00h00.

Chapitre 4 : Descriptif des parcours.

Dimanche 7 mars 2027 :

Trail : **Le F.O.C** 51 km D+ 1910 m

Temps de course maxi : **8h45 de course.(5.8km/h)**

Barrières horaires :

- 1- Olmet km 13 :.....à **10h15** soit 2h 15 de course
- 2- Château de la Faye km 22.....à **11h45** soit 3h 45 de course.
- 3- La Viallette Km 25 :.....à **12h20** soit 4h20 de course.
- 4- Couzon Km 39à **14h45** soit 6h40 de course.

Trail : **L'Augerollose** 34 km D+1100 m

Temps de course maxi : **5h50 de course. (5.8km/h)**

Barrières horaires :

- 1- Olmet km 12.....à **11h15** soit 2h15 de course.
- 2- Château de la Faye km 20..... à **12h30** soit 3h30 de course.

Trail : **L'Olmetoise** 24 km D+954 m

Temps de course maxi **4h15 de course. (5.8km/h)**

Barrière horaire :

- 1- Château de la Faye km 17..... à **13h00** soit 3h00 de course.

Trail : **la Faye** 12 km D+396 m

Temps de course maxi : **2h30 de course.**

Les parcours proposés durant les épreuves seront entièrement balisés. Il est interdit de s'écarter volontairement de l'itinéraire, de couper le parcours ou d'emprunter un quelconque moyen de locomotion sous peine de disqualification.

Les épreuves se déroulent en une seule étape et nécessitent une semi-autonomie pour les participants

Chapitre 5 : Ravitaillements.

Ravitaillements :

Les courses se déroulent sur le principe de l'autosuffisance et imposent aux participants une certaine autonomie aussi bien solide que liquide.

Les participants devront avoir leur éco-tasse et doivent disposer d'une quantité d'eau et d'aliments nécessaire pour rallier le ou les points de ravitaillement.

Dans notre logique éco-responsable il n'y aura pas de gobelets sur les postes de ravitaillement.

Trail << le F.O.C >>:

➡ 3 postes de ravitaillement solide et liquide (Olmet 13 Km, château de la Faye 22 km, Couzon 39km). Et ravitaillement à l'arrivée (**pas de gobelet fourni par l'organisation**).

Trail << l'Augerollose >>:

➡ 2 postes de ravitaillement solide et liquide (Olmet 12 km, château de la Faye 20km.) Et ravitaillement à l'arrivée (**pas de gobelet fourni par l'organisation**).

Trail << l'Olmetoise >> :

➡ 2 postes de ravitaillement solide et liquide (Olmet 12 km, château de la Faye 17 km.) Et ravitaillement à l'arrivée (**pas de gobelet fourni par l'organisation**).

Trail << La Faye >> :

➡ 1 poste de ravitaillement solide et liquide (**lieu-dit le BESSET km 6.**) Et ravitaillement à l'arrivée (**pas de gobelet fourni par l'organisation**).

Les distances pour les ravitaillements peuvent varier légèrement en raison de l'adaptation des parcours consécutifs à certains aléas non prévisibles (coupes de bois, travaux etc.....).

Une assistance personnelle est tolérée exclusivement dans une zone située à 50 mètres en amont ou en aval du ravitaillement officiel.

Pour toutes les courses un ravitaillement solide et liquide est prévu à l'arrivée.

Chapitre 6 : matériel obligatoire.

À tout moment l'organisateur pourra contrôler si les participants sont en possession du matériel OBLIGATOIRE

Les Trails (Le F.O.C ,l'Augerolloise, l'Olmetoise

Ceinture ou sac de course avec réserve d'eau d'une quantité de 500ml minimum et d'une réserve alimentaire nécessaire.

Couverture de survie + sifflet.

Téléphone portable.

Eco tasse.

Selon la météo le jour de la course l'équipement ci-dessous pour être demandé

Veste type coupe-vent (étanche selon le temps, nous sommes en mars)

Buff, bonnet ou casquette, legging ou trois-quarts

Le Trail La Faye :

Ceinture ou sac de course avec réserve d'eau et réserve alimentaire nécessaire (**Pas obligatoire mais recommandé.**)

Obligatoire

Couverture de survie +sifflet

Téléphone portable

Eco tasse

Selon la météo le jour de la course l'équipement ci-dessous pour être demandé

Veste type coupe-vent (étanche selon le temps nous sommes en mars)

Buff, bonnet ou casquette et legging ou trois quarts selon la météo

Bâtons

L'utilisation des bâtons est tolérée sur toutes les courses seulement après le 3ème kilomètre de course.

Les Concurrents ;

Le nombre de participants à chaque épreuve est limité.

La FOC : 300 participants.

L'Augerolloise : 400 participants.

L'Olmetoise : 400 participants.

La Faye : 500 participants.

Participation

Le trail le **FOC, l'Augerollose**, sont ouverts aux personnes nées en 2006(Catégorie ES) et avant.

Trail l'Olmetoise (24km) est ouvert aux personnes nées en 2009 et avant (U20 Junior)

Le trail La Faye (12km) est ouvert aux personnes nées en 2010 et avant.

(Pour les cadets U18). Une autorisation parentale sera obligatoire pour l'inscription des personnes mineurs à la date de la compétition.

Chapitre 7 : Obligations Médicales.

Condition de participation :

Il est important de rappeler que vous êtes les acteurs de votre sécurité et de celle des autres, que vous avez le devoir de porter assistance à toute personne, blessée ou en détresse, (dans le cas d'une assistance, nous réajusterons votre temps de course.)

Les conditions Médicales :

Document demandé au moment de votre inscription.

La mise en place des règles de sécurité oblige l'organisateur à s'assurer que les participants ont :

Une attestation **PREVENTION PARCOURS SANTE (PPS)** qui a une **durée de validité d'un an celui-ci devra l'être** le jour de l'épreuve.

Ce document sera conservé par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.

• Ou :

D'une licence sportive (FFA), en cours de validité à la date de notre manifestation, ou délivrée par une fédération agréée, sur laquelle doit apparaître par tous moyens, << **la non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition**>>.

Pour les personnes mineures ,c'est l'autorisation parentale qui est caution de l'aptitude de la personne à s'engager sur l'épreuve <<la FAYE>>

Chapitre 8 : Inscriptions et Tarification.

Inscriptions :

Les inscriptions seront faites sur le site « **<https://www.finishers.com>** ».

Le paiement se fera lors de l'inscription sur le site « **<https://www.finishers.com>** »

Le changement de course sera possible en fonction des disponibilités des autres courses.

Ce changement sera impossible après la date du 21 Février 2027

Tarification :

Les Tarifs jusqu'au 31 janvier:

<u>Courses</u>	<u>Solo</u>	<u>Duo</u>
<u>Trail le FOC</u>	<u>52€</u>	<u>90€</u>
<u>Trail l'Augerolloise</u>	<u>37€</u>	<u>60€</u>
<u>Trail l'Olmetoise</u>	<u>28€</u>	<u>46€</u>
<u>Trail La Faye</u>	<u>15€</u>	<u>Pas de Duo</u>

Changement de tarifs du 1 er fevrier au 21 fevrier

<u>Courses</u>	<u>Solo</u>	<u>Duo</u>
<u>Trail le FOC</u>	<u>58€</u>	<u>100€</u>
<u>Trail l'Augerolloise</u>	<u>43€</u>	<u>70€</u>
<u>Trail l'Olmetoise</u>	<u>34€</u>	<u>56€</u>
<u>Trail La Faye</u>	<u>21€</u>	<u>Pas de Duo</u>

8.1a Chapitre : Restauration coureurs.

Un repas après course vous sera proposé au tarif de 12€ lors de l'inscription sur le site <<<https://www.finishers.com>>> .

Vous pourrez prendre un repas accompagnateur au tarif de 12€ sur votre dossier inscription sur le site <<<https://www.finishers.com>>>.

Les repas auront lieu à la salle des fêtes à Augerolles.

A noter que le nombre de repas maxi est limité à 300 et devront être réservés uniquement sur le site aucunes réservations sur place ne pourra être faites

(Seuls les marcheurs auront un nombre de repas réservé de fait de leur inscription sur place le dimanche 7 mars 2027)

Des stands de restaurations seront présents

8.1b Chapitre Randonnée :

-Tarif Randonnée 12 kms tarif 8€

-Tarif Randonnée 24 kms tarif 10€

Inscription sur Place uniquement pour les randonneurs

Repas en supplément, inscription sur place au tarif de 12 €

Chapitre 9 : Annulation d'une inscription à une épreuve.

Toute demande d'annulation devra être accompagnée d'un justificatif médical et formulé par E-mail à : foreztrails63930@gmail.com, ou par lettre recommandée avec accusé de réception.

La demande de remboursement doit être adressée en dernier délai 96 heures avant le début des compétitions de cette manifestation à Augerolles 2000 1 Rue de l'Ecole B.P 8 63930 Augerolles. **Après ce délai aucune demande ne sera recevable.**

Les demandes seront traitées dans les deux mois suivant l'épreuve.

Chapitre 10 : Les Remboursements.

	Solo	Solo	Duo	Duo
--	------	------	-----	-----

Les courses	Jusqu'au 8 février	Du 8 février au 4 mars	Jusqu'au 8 février	Du 8 février au 4 mars
Le FOC	46€	22€	79€	37€
L'Augerollose	32€	16€	53€	25€
L'Olmetoise	23€	11€	41€	19€
La Faye	10€	5€	xx	xx

Pour tout remboursement le cachet de la poste ou la date du mail feront foi.

Aucun échange, session ou revente de dossard ne sera possible ni avant ni pendant l'évènement.

Le désistement d'un participant ne lui donne pas le droit de céder, d'échanger ou de revendre son dossard ni de se faire remplacer ou représenter par une tierce personne.

Seule l'organisation se réserve la possibilité d'ouvrir d'autres inscriptions ou de valider une inscription à la suite d'un désistement et selon la disponibilité sur les autres courses.

Chapitre 11 : PROTOCOLE SANITAIRE.

Les règles sanitaires imposées pour l'évènement, seront les règles gouvernementales en vigueur au moment de l'évènement (Pass Sanitaire et/ou autres contraintes). Le coureur sera informé des dispositions de ce Protocole Sanitaire par une communication envoyée au moment de la confirmation du numéro de dossard. En cas de non-respect du protocole sanitaire par le participant, le dossard ne pourra pas être retiré, le coureur ne pourra pas participer à l'Evènement, aucun remboursement de frais d'inscription, de déplacement ou d'hébergement ne pourra être demandé.

Chapitre 12 : Dossards.

12.1 Retrait des Dossards :

Pour toutes les courses salle des fêtes à AUGEROLLES

Le samedi 6 mars de 14h à 20h00 (à privilégier selon possibilité)

Pour Le FOC

Le dimanche 7 mars à partir de 6h30 jusqu'à 7h30

L'AUGEROLLOISE

Le dimanche 7 mars de 6h30 à 8 h30

L'OLMETOISE

Le dimanche 7 mars de 6h30 à 9 h30

La FAYE

Le dimanche 7 mars de 6h30 à 10 h30

Une pièce d'identité vous sera demandée pour retirer votre dossard.

Votre dossier devra être complet PPS fait sur le site d'inscription

Nous recommandons le retrait des dossards le samedi 7 mars autant que cela vous est possible de le faire.

12.2 Port du dossard :

Ne pas plier le dossard pour ne pas abimer le transcodeur.

Pour faciliter le contrôle, le port du dossard doit être obligatoirement porté sur le devant de son corps et bien visible.

Des pointages intermédiaires et à l'arrivée seront mis en place.

Toute affectation de dossard est ferme et définitive, aucun dossard ne sera envoyé par la poste.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et aucun transfert n'est autorisé. Toute personne rétrocédant un dossard à une tierce personne, endossera toutes les responsabilités en cas d'accident survenu pendant l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité face à ce type de situation.

Chapitre 13 : Assurances/Responsabilité.

L'association Augerolles 2000 a souscrit une assurance responsabilité civile pour l'organisation de l'évènement.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux non licenciés de s'assurer personnellement en individuelle accident et responsabilité civile.

Il est bien précisé que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé.

Chapitre 14 : Contrôle antidopage.

Les participant aux différentes épreuves du Forez Trails s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur notamment les articles L-230-1 et suivant du code du sports.

Chapitre 15 :Récompenses.

Cadeau de bienvenue à tous les participant.

Des récompenses sont prévues pour les 3 premiers scratch femme et homme de chaque course solo et duo.

Médailles aux Finishers

Un lots à chaque 1er catégories Homme et Femme pour :

1er junior, 1er espoir, 1er senior, 1er M0 (35- 39ans), 1er M1 (40-44 ans), 1er M2 (45-49 ans), 1er M3 (50-54 ans), 1er M4 (55-59 ans), 1er M5 (60- 64ans), 1er M6 (65-69 ans), etc... jusqu'à M10 (85-89 ans).

Les récompenses ne sont pas cumulables.

Chapitre 16 :Disqualification.

Enlèvement ou déplacement des balises durant la course.

Absence de dossard.

Refus du contrôle du sac.

Pointage au-delà du temps règlementaire.

Utilisation d'un moyen de transport.

Non-assistance à un concurrent en danger.

Pollution ou dégradation des sites.

Insultes ou menaces à l'égard des membres de l'organisation ou des équipes de bénévoles.

Refus de se faire examiner par un médecin à tout moment de l'épreuve.

Etat physique ou psychique du concurrent inadapté à la poursuite de l'épreuve.

Dopage ou refus de se soumettre à un contrôle antidopage.

Chapitre 17 : Sécurité et assistance.

17.1 Accès au site :

Le départ des courses se fera dans le centre du bourg (Rue de l'école). Des parkings fléchés seront mis en place et des bénévoles orienteront les véhicules.

17.2 Sécurité des épreuves :

La sécurité sera assurée par un réseau de signaleurs orienteurs, d'ouvriers, de serre-files ainsi que des équipes de secours appartenant à une association agréée par les services préfectoraux qui seront disposés sur les parcours et sur le site de l'arrivée.

Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée des épreuves, mais, ne saurait remplacer la vigilance des participants et des membres de l'organisation.

Médecins, Secouristes et infirmiers sont habilités à retirer le dossard et à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve, mettant en danger tant sa sécurité personnelle que la sécurité générale de l'épreuve.

Un réseau radio reliera le PC course, le PC médical, la direction de course, les serre-files, les postes de ravitaillement.

Tous les participants coureurs s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévus dans le meilleur esprit sportif. Ils s'engagent à respecter les règles du code de la route.

Des bénévoles seront placés aux endroits qui nécessitent une vigilance et les concurrents devront obtempérer à tous leurs ordres et consignes notamment pour la traversée de voies ouvertes à la circulation. L'organisateur ne saura être recherché ou inquiété en cas de non-respect de l'ensemble de ces consignes.

17.3 Annulation de l'évènement :

En cas de mauvais temps aléas climatique ou autre cas majeur indépendant de la volonté de l'organisation, (crise sanitaire etc...), l'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve.

Dans le cas de l'annulation de l'épreuve :

1 mois avant la date : l'organisateur remboursera les droits d'inscription déduction faite pour frais de dossier.

Dans la semaine avant la date de l'épreuve : l'organisateur remboursera 50% des d'inscription.

17.4 Annulation partielle :

En cas de neutralisation de la course le jour de l'évènement, les coureurs seront dirigés vers un point de repli mis à disposition, ils devront patienter en attendant la mise en place d'un rapatriement qui sera plus ou moins long selon le nombre de coureurs à rapatrier.

Un pointage manuel sera mis en place sur les points de repli.

Les coureurs souhaitant rentrer par leurs propres moyens devront le signaler à l'organisation et devront restituer leur puce et leur dossard.

Les frais de recherche seront à la charge du concurrent, s'il quitte le site par ses propres moyens sans signaler son départ à l'organisation.

Chapitre 18 : Exploitation des données personnelles.

18.1 La C.N.I.L :

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 11 janvier 1978, les concurrents bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles qui les concernent.

Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions de sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il suffit de nous écrire en nous indiquant (nom, prénom, adresse et si possible numéro de dossard).

_ Par mail : foreztrails63930@gmail.com

18.2 Publication des résultats.

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 11 janvier 1978, nous vous informons que les résultats des épreuves sportives du FOREZ TRAILS seront publiés sur le site du prestataire choisi par l'organisateur pour effectuer le chronométrage officiel des épreuves. Si vous vous opposez à la publication de votre résultat, il suffit de nous écrire en nous indiquant (nom, prénom, adresse, épreuve concernée et si possible numéro de dossard). Ou par mail : foreztrails63930@gmail.com

18.3 Droit à l'image.

De par leur participation aux différentes épreuves du « FOREZ TRAILS » les coureurs autorisent, de fait, les organisateurs de l'évènement à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître et prises à l'occasion de leur participation à l'évènement, sur tous les supports promotionnels et publicitaires.

Dans le cas contraire, il suffit de nous écrire en nous indiquant (nom, prénom, adresse, épreuve concernée et si possible numéro de dossard).

Par mail : foreztrails63930@gmail.com

Chapitre 19 : Environnement.

Charte de l'environnement :

Nos trails évoluent dans des paysages magnifiques ouverts gracieusement qu'ils soient privés ou publics nos courses se déroulent dans le Parc Régional du Livradois Forez et sur un secteur classé Natura 2000.

Dans le cadre de Natura 2000 vous empruntez des sentiers et vous traverserez des cours d'eau sur des passerelles ou des ponts notamment sur le ruisseau de la FAYE.

Le tracé des courses tient compte au mieux de ces contraintes, aussi nous vous demandons de ne pas quitter les sentiers balisés, sous peine de retrait du dossard et pour les accompagnants d'utiliser les aires de stationnement prévues ou à défaut, d'être attentif à ne pas gêner la circulation, ou de stationner dans des lieux appropriés.

Afin que nous puissions retrouver un environnement unique et sain à chaque organisation du « FOREZ TRAILS », il est primordial de ne laisser aucune trace de notre passage.

Ramenons nos déchets.

Ne jetons pas de mégots. (Accompagnateurs).

Respectons les accès privés et publics.

Refermons les barrières.

N'effrayons pas les troupeaux.

Respectons les habitants et autres utilisateurs de la nature.

Garez vos véhicules sans être une gêne pour la circulation.

Ne laissez pas divaguer vos chiens. (Accompagnateurs).

De votre comportement dépendra de la pérennité des trails.

Chapitre 20 : Acceptation du règlement.

Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et d'en accepter toutes les clauses.